

Le QUOTIDIEN

LA REUNION

Jeudi 29 octobre 1987 • Page 3

HARO SUR LE « JE VOUS SALUE MARIE » DE GODARD

TAK passe à l'acte



Dès leur arrivée à Saint-Denis, les manifestants ont organisé un sit-in devant les grilles de RFO, égrenant des chapelets, entonnant des cantiques.

La croisade contre le film « Je vous salue Marie » s'est intensifiée hier. Quelque 400 habitants du Tampon et de la Plaine-des-Cafres, sont venus manifester leur mécontentement après l'annonce de la programmation de ce film sur les écrans réunionnais. Soutenus par le député-maire du Tampon, André Thien-Ah-Koon, les fidèles ont été reçus successivement par le directeur de RFO, la préfecture et la mairie de Saint-Denis.

Un peu plus tard, une délégation a été reçue par le directeur de la station. Ils voulaient exposer leur indignation quant à la diffusion de certains extraits du film dans une prochaine émission de Cinémanie sur les ondes de RFO.

Des pancartes

« Le directeur nous a affirmé que l'émission serait visionnée par lui avant la diffusion et qu'il n'y aurait pas des images de « Je vous salue Marie », a indiqué Céline Lucilly membre de l'AFC (Association familiale catholique) du Tampon. Fort de cette promesse, les manifestants se sont ensuite rendus à la préfecture brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire « Seigneur ayez pitié d'eux », « Chrétiens, vivons notre foi », « Debout peuple de Dieu ». Là aussi, la délégation a réitéré l'interdiction de la projection du film de Jean-Luc Godard dans les salles de cinéma. En l'absence du préfet, Jean-Marc Bédier — chef de cabinet — a pris acte de la demande, mais leur a indiqué que toutes mesures de police relève du maire de la commune.

Les quatre cents fidèles n'ont pas démoré pour autant, et sont allés à la mairie, rencontrer Auguste Legros. Mais ce dernier étant lui aussi absent du département, la délégation a été reçue par Eric Boyer — adjoint au maire et délégué aux Affaires culturelles —. Ce dernier leur a rappelé « que le maire de Saint-Denis avait déjà adressé un télégramme la semaine dernière au président de la Société investissement et commerce pour faire part de l'émotion d'une grande partie de la population à l'annonce de la projection de ce film, et qu'il n'hésiterait pas en cas de troubles de l'ordre public à user des pouvoirs de police que la loi lui reconnaît. En réponse à ce télégramme, M. Drotkowski avait répondu qu'il n'avait pas envisagé de projeter le film en cause dans l'une de ses salles : Ritz ou Plaza ? Et Eric Boyer a rassuré les fidèles en indiquant « que la

commune de Saint-Denis prendra toutes les responsabilités qui sont les siennes sans publicité intempestive ».

Liberté atteinte

À la sortie du bureau, en fin de matinée, le groupe de manifestants s'est retrouvé à la cathédrale de Saint-Denis pour casser la croûte avant de regagner le

Tampon. « Mais ce n'est pas terminé, a expliqué Camille Legros — animateur liturgique de la paroisse — si nos revendications ne sont pas prises en compte, nous sommes prêts à aller plus loin. Personnellement, je me coucherai devant l'entrée de la salle pour protester. Notre liberté est atteinte si « Je vous salue Marie » est diffusé sur les écrans réunionnais ».

Pascal SOUPRAYEN



À la tête du défilé, le député-maire du Tampon et quelques-uns de ses adjoints.

Echos

« Nou l'est là pou fait le tas » : toutes les personnes réunies hier matin à Saint-Denis ne pouvaient expliquer clairement la raison pour laquelle elles étaient venues manifester. « Ben nou l'est là pou défend Marie, cet y joué dans film ! » ou alors certains ont avoué être venues « pou fait le tas », ou encore, « ma fille y habite Saint-Denis, c'était l'occasion pour venir voir à elle gratuitement par le car ».

« Pas politisée la manif' » : les responsables de l'AFC (Association familiale catholique) ont affirmé que la manifestation n'avait rien à voir

avec la politique. « C'est en tant que frère dans la foi qu'André nous accompagne » ont-ils précisé.

« Zéro à la gauche d'un chiffre » : une fois, le groupe revenu à la Cathédrale de Saint-Denis, Lilian Payet — adjoint au maire du Tampon — n'a pas manqué de remercier André Thien-Ah-Koon pour son soutien. Mais le curé de la Cathédrale s'est empressé de préciser « nous sommes rien, nous sommes un zéro à la gauche d'un chiffre. C'est le bon Dieu qui nous a poussés à manifester ».

Réactions

Cinéma d'aujourd'hui : « non aux pressions »

« L'association « Cinéma d'aujourd'hui » rappelle ce qu'elle a toujours dit : en programmant le film de Jean-Luc Godard, Je vous salue Marie, elle n'a pas d'autres préoccupations que de donner à voir un film que l'Office catholique du cinéma considère comme « infiniment pur ». Et même si l'œuvre a été contestée en métropole par certains, il lui semble que les Réunionnais sont suffisamment matures pour juger eux-mêmes de la valeur d'un film.

Ce qui l'oppose aujourd'hui au député-maire du Tampon, ce n'est pas un problème religieux, mais l'idée qu'elle se fait de la culture, de la liberté de conscience et du Réunionnais. Cette polémique aura eu l'avantage de mettre en lumière les contradictions de notre société insulaire. D'une part un laxisme étonnant ; d'autre part une violente attaque contre des citoyens qui prétendent se fier à leur propre capacité de jugement, comme tout homme libre en a le droit et le devoir.

Nul n'est obligé d'aller voir un film en salle, c'est une démarche librement consentie. Il y a même une certaine hypocrisie à vouloir interdire la projection d'un film qui se trouve déjà dans les vidéo-clubs depuis plus d'un an. Aujourd'hui, il devient évident à travers les pressions, les

chantages et les violences verbales que nous subissons que les Réunionnais ne peut plus choisir librement sa culture. Au moment où l'affrontement se politise, l'association « Cinéma d'aujourd'hui » tient à réaffirmer que son propos est d'une toute autre nature : créer un lieu de réflexion où des personnes tolérantes et de bonne volonté, même si elles sont d'opinions différentes, échangent leurs idées sur des œuvres qui nous interpellent.

Consciente de ses responsabilités, et selon l'article V de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, qui précise : « Tout ce qui n'est pas interdit par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas », nous demandons aux maires, responsables de l'ordre public dans les communes où des projections doivent se dérouler, de se prononcer clairement.

L'association se conformera à leur décision ».

N.B. : Cinéma d'aujourd'hui fait savoir que M. Boissier n'est qu'un des membres de l'association et qu'il n'a pas réalisé Je vous salue Marie comme le croyaient certains manifestants rassemblés sur le Barachois, hier matin ».

Dieu le père

Nombreux sont les intermédiaires entre toi et moi, mon Dieu. Mais j'ignorais qu'à la hiérarchie traditionnelle de l'Eglise, s'ajoutait maintenant l'avis autorisé du maire de ma commune. Si j'ai bien compris, c'est à lui que je m'adresserai dorénavant pour établir la cote des films que j'irai voir. Je suppose donc qu'il y a eu une nouvelle distribution des tâches et c'est à toi, mon Dieu, que je demanderai quoti-

diennement comment un administré du XX^e siècle peut vivre avec de l'eau un jour sur deux, dans une ville à laquelle il paye une taxe locale si élevée. Je compte sur toi, mon Dieu, pour répondre à ma question et porter remède à mes problèmes quotidiens, avec autant de diligence et d'efficacité qu'en porte ton nouvel adjoint à prendre soin de ma moralité.

Henri FONTAINE